



NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES

Projet de supplément à la NIMP No.5 (GLOSSAIRE DES TERMES PHYTOSANITAIRES)

BOIS ÉCORCÉ ET BOIS EXEMPT D'ÉCORCE

Juin 2007, Préparée par le steward
Ringolds Armitis (LETONIE)





Champ d'application du supplément

Le supplément:

- ✓ Fournit des conseils pratiques pour la différenciation entre bois écorcé et bois exempt d'écorce
- ✓ Ne spécifie pas l'efficacité ou la justification technique de l'enlèvement de l'écorce



Définitions

Écorce - Couche située à l'extérieur du cambium sur un tronc ligneux, une branche ligneuse ou une racine ligneuse

Bois exempt d'écorce – Bois duquel a été retirée toute trace d'écorce excepté l'entre-écorce autour des noeuds et les incrustations d'écorce entre les cernes de croissance annuelle.



Définitions (2)

Bois écorcé * – Bois qui a été soumis à tout procédé conçu pour enlever l'écorce du bois. (Le bois écorcé n'est pas nécessairement un bois exempt d'écorce.)

* Note: remplacera le terme *écorçage* actuellement en vigueur.



Bois écorcé ou bois exempt d'écorce

- ✓ Certaines ONPV exigent du bois écorcé ou du bois exempt d'écorce comme mesure phytosanitaire
- ✓ L'interprétation différente de ce que constituent du bois écorcé et du bois exempt d'écorce peut avoir un impact sur le commerce international du bois



Bois écorcé ou bois exempt d'écorce(2)

Ce supplément est prévu seulement pour fournir des conseils pour la différenciation entre le bois écorcé et le bois exempt d'écorce aux ONPV qui exigent ce type de mesure phytosanitaire



Bois écorcé ou bois exempt d'écorce(3)

- ✓ Les techniques d'écorçage industrielles conventionnelles n'enlèvent généralement pas toute l'écorce des grumes.
- ✓ après des procédés d'écorçage industriel, il peut rester jusqu'à 3 pour cent d'écorce sur les grumes de conifères et jusqu'à 10 pour cent d'écorce sur les grumes de non conifères



Tolérances d'écorce pour le bois écorcé

Les ONPV peuvent:

- ✓ exiger du bois écorcé comme mesure phytosanitaire, basée sur la justification technique
- ✓ établir des tolérances pour les niveaux résiduels de l'écorce



Bois exempt d'écorce

Les ONPV peuvent exiger que le bois soit exempt d'écorce, basé sur la justification technique